



Nos archives, notre histoire

| Phyllis Préfontaine |

L'ARRV-L atteindra le 22 avril 2008 son **vingt-deuxième** anniversaire ! Qui aurait cru qu'un petit groupe de résidents réussirait à créer un fort sentiment d'appartenance et un intérêt toujours renouvelé pour les causes qui nous préoccupent : la conservation du patrimoine bâti et le maintien de la qualité de vie du quartier. On ne peut que dire BRAVO ! à vous tous.

Dernièrement, grâce à la collaboration de plusieurs membres-fondateurs, nous avons réussi à colliger la presque totalité de nos bulletins, *L'ARRV-L Vous Informe*, pour constituer une impressionnante banque d'archives. Sous la plume des Beauchemin,

Fouquet, Laplante, Giroux et autres, nous pouvons retracer toutes les actions menées par l'association pour revendiquer les droits des résidents, parfois avec succès, parfois pas. On peut dire que l'ARRV-L est la seule « opposition » continue dans le Vieux-Longueuil, au grand dam des élus... Plus ça change, plus c'est pareil !

Nous voudrions rendre ici un hommage à Yves Laplante, ancien président, qui fut l'instigateur et le rédacteur du bulletin pendant de nombreuses années. Nos archives sont notre histoire, et nous vous en livrerons des extraits dans nos prochains bulletins.

LE CENTRE COMMERCIAL, RUE SAINT-CHARLES OUEST, SERAIT-IL MENACÉ ?

| Bernard Terreault |

Tel que mentionné dans le dernier bulletin no 77, l'ARRV-L ne s'est pas opposée aux changements de zonage permettant une épicerie grande surface et d'autres services de proximité sur l'emplacement de l'ancien concessionnaire automobile GM, à l'entrée du Vieux-Longueuil, (hors du site du patrimoine). Nous avons mentionné que si une opposition massive au projet se manifestait dans les zones contiguës, nous la soutiendrions.

Par ailleurs, un couple de résidents, madame Gisèle Hamelin et son conjoint, Michael Fish, a initié une pétition pour demander l'ouverture d'un registre qui pourrait mener à un éventuel référendum; cette pétition a recueilli un nombre suffisant de signatures dans les trois zones contiguës. D'autre part, le promoteur a aussi fait signer un document, dit de « renonciation », par lequel les signataires renoncent à l'ouverture du registre. Selon la loi et afin que la Ville puisse bloquer l'ouverture du registre demandé par les zones contiguës, cette dernière pétition doit contenir les signatures de plus de 50 % des résidents éligibles à voter aux élections municipales. Selon le contentieux de la Ville, cet objectif aurait été atteint, avec 109 signatures sur 175, com-

parativement à la pétition contre le projet, qui avait obtenu une cinquantaine de signatures dans les trois zones contiguës.

Cependant, les Hamelin-Fish ont examiné attentivement la pétition majoritaire, et détiendraient des preuves que certains résidents ne sont pas éligibles, ou encore que d'autres signa-

tures seraient carrément frauduleuses. De plus, le nombre total d'électeurs requis serait de 196 (et non de 175), ce qui mettrait la barre encore plus haute pour le promoteur en faveur du projet.



Croquis du promoteur

Une plainte officielle a donc été logée par les demandeurs auprès du Ministère des Affaires municipales, avec une abondante documentation à l'appui, priant le Ministre de bloquer l'approbation des modifications au zonage, et d'obliger la Ville à ouvrir un registre si elle entend procéder aux changements. Il va de soi que l'ARRV-L ne peut accepter des manœuvres qui seraient illégales. Une réponse du bureau de la ministre est donc attendue dans les plus brefs délais. Et bravo aux Hamelin-Fish qui ont consacré beaucoup d'heures à ce dossier.

CHARLES Le MOYNE ET LA TRAITE DES FOURRURES*

| Phyllis Préfontaine |

Le Moyne était ambitieux pour amasser de l'argent avec la traite des fourrures, et il s'associa avec Jacques Le Ber, qui deviendra son beau-frère. Ils construisirent un bâtiment en pierre à Lachine pour abriter les produits de la traite et servir de comptoir pour le commerce avec les nations indiennes. Ce hangar existe encore aujourd'hui et peut être visité. Le Moyne pouvait ainsi accumuler un profit à long terme, et Dieu sait qu'il en aura besoin pour assumer la famille nombreuse qu'on lui connaît.

MARIAGE DE CHARLES LE MOYNE ET DE CATHERINE PRIMOT – Montréal 1654

Les Primot, Antoine et Martine Messier, avaient une fille nommée Catherine, née vers 1641 à Saint-Denis-le-Petit au diocèse de Rouen en Normandie. Peu de gens savaient que cette enfant avait été adoptée en France par les Primot à l'âge d'un an environ, et que les Primot l'avaient emmenée en Nouvelle-France vers 1642, étant résolus de se donner à l'œuvre de Ville-Marie. Ils obtinrent de ses père et mère de la conduire à Montréal, en s'engageant de l'élever comme leur propre fille, et de laisser ainsi une héritière... Elle fut donc élevée et éduquée par les Primot, dit l'historien Faillon dans son Histoire de la colonie française, Vol. 2, p. 205 : « Monsieur et madame Primot ... eurent pour elle une affection de père et mère, elle fut considérée comme leur propre fille et appelée de leur nom, Catherine Primot... elle annonçait qu'elle serait un jour une mère de famille accomplie et un modèle achevé de vertu pour la colonie... » Charles Le Moyne, qui songeait alors à s'établir et qui avait souvent eu l'occasion de l'admirer, désira obtenir sa main. « Ce choix seul de la part d'un homme si grave, si judicieux et si chrétien, est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la jeunesse de Catherine », dit encore l'abbé Faillon, que je cite de nouveau : « Il la demanda en mariage à ses parents et, pour être préféré à tout autre, il passa son contrat le 10 décembre 1653 », (devant Lambert Closse), par lequel il s'engageait à l'épouser prochainement, sous peine de leur donner 600 livres en cas de dédit de sa part. De leur côté (les parents) ne désiraient pas moins ce mariage et s'obligèrent aussi à compter la même somme à Charles Le Moyne en cas de dédit de leur part. À noter que Catherine Primot avait alors à peine treize ans. Le mariage fut célébré le 28 mai suivant (1654), en présence de monsieur de Maisonneuve et autres témoins. Il faut souligner qu'en 1653, une « Grande Recrue » avait été ramenée de France par M. de Maisonneuve, ce qui doubla la population de Montréal : 1654 fut donc une année faste à Ville-Marie, où on célébra pas moins de 13 mariages. Celui de Charles et de Catherine fut sans contredit le plus remarquable, toujours selon l'historien Faillon.

Le 23 juillet de la même année, Monsieur de Maisonneuve accorde à Charles Le Moyne et à son épouse une riche concession de 90 arpents, qu'on nomme Pointe St-Charles encore aujourd'hui, à condition que les Primot en bénéficient jusqu'à leur mort. Charles Le Moyne avait déjà construit une

maison sur un terrain d'un arpent, rue Saint-Paul, près de l'hôpital et de la Porte de Québec. Cette maison fera partie de sa succession. En 1654, Le Moyne était donc l'un des plus beaux partis de la bourgade, voire même de la Colonie.

Antoine Primot et son épouse Martine Messier, ayant toujours traité Catherine Thierry comme leur propre fille, l'avaient donnée de bonne foi à Charles Le Moyne, sans déclarer dans le contrat civil ni dans l'acte ecclésiastique qu'elle n'était que leur fille adoptive, et Le Moyne avait cru s'allier à la famille Primot. Mais six ans après, en 1660, les Primot, considérant qu'il n'existait aucune déclaration publique de cette adoption et que, faute d'un pareil acte, les droits de Catherine à leur succession pourraient lui être contestés, ils se présentèrent devant M. de Maisonneuve qui était chargé de rendre la justice et déclarèrent qu'ils adoptaient Catherine Thierry pour leur fille et leur héritière... à la charge qu'elle retiendrait toujours le nom de Catherine Primot... un début de revendication pour les femmes de Nouvelle-France ! Cette reconnaissance tardive par les Primot doit être un document plutôt rare dans nos archives, c'est pourquoi j'ai cru intéressant d'en faire état. (À suivre).

* Suite de la conférence « À la rencontre de Charles Le Moyne » prononcée par Phyllis Préfontaine, le 1^{er} juin 2007 - Source principale : Jodoin & Vincent, *L'Histoire de Longueuil et de la Famille de Longueuil*, Montréal, 1889.

Au revoir, Sylvie

Le 22 février dernier s'éteignait Sylvie Robidas, à l'âge de 56 ans, après un long combat contre le cancer. Sylvie était une fille épatante : notaire, avocate, conseillère municipale de 1990 à 1998, femme d'affaires, tout lui réussissait. Elle avait une capacité rare, son analyse d'une situation était toujours juste, claire et brève, ses opinions nuancées et pertinentes. Elle était aimable et souriante, et d'une simplicité désarmante, généreuse de son temps malgré ses nombreuses occupations. En fin de vie, elle a même accepté des traitements expérimentaux pour faire avancer la science et vaincre le monstre.

Sylvie laisse l'amour de sa vie, Bernard Dell, leurs deux enfants et trois petits-enfants. Elle laisse aussi ses chers parents, Marcel et Renée Lacour-Robidas, ainsi que ses douze frères et sœurs.

Les membres du Bureau ont exprimé en votre nom leurs sincères condoléances.

Les rendez-vous du Carré-Théâtre

| Brigitte Purkhardt |

Le 16 février dernier, j'ai assisté à un spectacle solo de Léa Marie Cantin, intitulé *Je t'étreins jusqu'à mon retour...* Ce beau moment de grâce a eu lieu à la salle Carpe Diem du Carré-Théâtre, une sympathique compagnie professionnelle du Vieux-Longueuil qui entame déjà sa vingt-et-unième année d'existence. La soirée était consacrée à l'amour dans tous les sens du terme. À celui qui exalte les amants, bien sûr, mais aussi à la passion de ceux qu'embrase la foi en l'humanité. L'artiste a magistralement défendu cette thématique par le truchement de chansons et de poèmes, d'ici et d'ailleurs, avec la complicité de Renée Lavergne au piano et de Philippe Fleming au violoncelle.



s'avère des plus attrayantes. En mars, l'homme de théâtre Marcel Lebœuf a confié son expérience de pèlerin moderne sur la route de Compostelle dans la performance *La Passion selon Marcel*. Puis, le conte fantastique *Arianna*, de Thomas Morgan Jones, a présenté une kyrielle de personnages insolites luttant contre le fléau de l'oubli en paroles, danses et musique. Enfin, dans *Prévert près de nous*, la comédienne et chanteuse Martine Francke a rendu hommage à l'auteur des *Feuilles mortes* et de *Barbara*, avec Yves Morin au piano. Le mois de mai ne risque pas d'être moins banal ! Les 1^{er}, 2, 3, 7, 8 et 10, dans une mise en scène d'Anouk Simard, la troupe des Élèves au Carré offrira la pièce *Fando et Lis* de Fernando Arrabal, un créateur baroque jonglant avec la cruauté et la tendresse, le trivial et le sacré. Et, pour clôturer la saison, on pourra voir, le 9 mai, *Jean de La Fontaine : de parole, de fables et de musique*,

avec le comédien Jean-Pierre Harel qui dévoilera des aspects méconnus du célèbre fabuliste, soutenu par la soprano Roxanne C-Harel et Claudine Lapointe au virginal. Pour plus de détails, on peut consulter le site web de la compagnie : www.carretheatre.com

Le Carré-Théâtre a été fondé en 1987 par Anouk Simard et Robert P. Côté. La création, la production, la diffusion et la formation en constituent la pierre de touche. La compagnie a fait ses débuts dans un local désaffecté du centre Véronneau, transformé en café-théâtre. Elle est ensuite montée sur plusieurs scènes de Montréal, du Québec et du Canada. Elle est revenue aux sources, il y a deux ans, en déposant ses pénates au cœur du Vieux-Longueuil. Ses bureaux et son atelier de jeu sont situés rue St-Charles, en haut de la pâtisserie Rolland. Quant à la salle Carpe Diem (un chaleureux théâtre de poche de 65 places), il se trouve sous le café Kafka, aussi rue St-Charles. Sur ce, bons spectacles ! Il y en a pour tous les goûts...

Quelle chance pour notre quartier que de pouvoir bénéficier d'un théâtre « de proximité » ! Privilège rarissime qu'il serait bête de ne pas exploiter. D'autant que la programmation du Carré-Théâtre

Conférence et Vin/fromages

N'oubliez pas notre traditionnelle soirée « Conférence et Vin / fromages », qui aura lieu, cette année, le jeudi 5 juin, à la salle Georges Ste-Marie de la co-cathédrale St-Antoine, à partir de 18 h. Plus de détails vous parviendront en mai.

ERRATUM

Dans notre bulletin N° 77 de décembre 2007 (page 2), le Hibou a nommé le garage Dodge Chrysler sur Saint Charles ouest, au lieu de *Rive-Sud Buick GMC*, ce site devant être réaménagé, possiblement pour une épicerie grande surface. Aux dernières nouvelles, ce n'était plus certain.

PETITE ENVELOPPE = COTISATION ÉCHUE

MERCI !

Expédier à:

Ginette Lapierre, 492, Saint-Jacques,
Longueuil, Qc, J4H 3C4

L'ÉDIFICE MARCEL-ROBIDAS

Le 2 avril dernier, la Ville et l'Arrondissement Vieux-Longueuil décernaient à Marcel Robidas un grand honneur : le bâtiment qui sert d'Hôtel de ville depuis une centaine d'années, au 300, rue Saint-Charles ouest, fut rebaptisé du nom de l'ancien maire (1966-1982) qui, pour plusieurs, incarnait « monsieur Longueuil » à l'époque. On avait même pensé à récupérer son « fauteuil historique », qu'il a dû retrouver avec une certaine émotion. Une plaque sur l'édifice et une stèle didactique dans le hall rappelleront ce beau geste de la municipalité.

ASSOCIATION DES RESIDENTES ET RESIDENTS DU VIEUX-LONGUEUIL

SAUVONS LE VIEUX-LONGUEUIL

- Accueil
- Les nouvelles
- Nos activités
- Renseignements utiles
- Le journal
- Site du patrimoine
- Pour nous contacter

N'oubliez pas de visiter notre site web :

www.arrvl.com

CENTRE VÉRONNEAU : Solution en vue

| Jean-Yves Giroux et Bernard Terreault |

On sait que, dans la foulée de l'annonce en 2007 du déménagement du magasin MÉTRO-Drouin vers la rue Saint-Charles (vers la fin de 2008), l'Arrondissement avait aussi annoncé son intention de modifier le zonage dans le quadrilatère Saint-Jean / Guillaume / Saint-Thomas / Saint-Laurent pour y interdire tout commerce d'alimentation. Et ce, à cause des inconvénients causés à certains voisins par le trafic de camions de livraison. On sait aussi que le centre commercial ne pouvait pas agrandir ses bâtiments à cause du règlement sur le stationnement qui exige un minimum de cases de parking par pied carré de locaux commerciaux ou de bureaux. Enfin, la Ville exigeait aussi la démolition du parking étagé pour des raisons de sécurité. Tous ces facteurs avaient joué dans la décision de Drouin de déménager et donc dans la décision de First Capital Realty d'investir dans un centre commercial, rue Saint-Charles.



Photo : Jean-Yves Giroux

Les choses ont grandement évolué depuis décembre 2007 : la famille Véronneau (avec l'aide de plusieurs membres de votre bureau de direction d'ailleurs) avait sollicité l'appui des citoyens dans six zones contiguës au centre commercial, demandant la tenue d'un registre afin de bloquer le changement de zonage proposé par l'Arrondissement, et 367 signatures ont été recueillies. C'est le 14 janvier dernier qu'elles furent déposées, conformément à la loi, même si les élus auraient mieux aimé qu'elles soient retirées.

Le mandataire des Véronneau, M. Mario Véronneau, était donc en bonne position pour entamer des négociations et exiger le retrait des modifications au zonage qui interdisaient tout commerce d'alimentation dans la zone C22-147 du centre commercial. À sa réunion du 15 janvier dernier, le Conseil

du Vieux-Longueuil a « suspendu » les procédures, en ouvrant la porte au dialogue comme premier pas, et en offrant les services de l'agence de développement DEL (Développement économique de Longueuil), afin de trouver une solution qui pourrait convenir à toutes les parties au dossier.

Ces négociations ont abouti : à la séance du Conseil du 11 mars, le projet de changement de zonage a été retiré définitivement. À notre question sur les détails de l'entente, le Président de l'Arrondissement, M. Goyette, a déclaré que des engagements précis avaient été signés par les deux parties, mais que les éventuels changements dépendraient de la nature du ou des commerce(s) qui s'installera(en)t sur le site. Il a assuré que, si par exemple, la présence d'un commerce d'alimentation exigeait de fréquentes livraisons, un débarcadère « semi-fermé » serait installé. Par ailleurs, le système de disposition des déchets et rebuts devra aussi être amélioré. Les Véronneau ont aussi collaboré en installant à leurs frais des caméras qui enregistrent la circulation, ce qui permettra de mieux planifier les éventuelles modifications. L'attitude de l'Arrondissement a pas mal plus d'allure que des modifications à sens unique sans consultation des proprios.



L'ARRV-L Vous Informe est publié par l'Association des Résidentes et Résidents du Vieux Longueuil.

Collaboration à la rédaction :
Jean-Yves Giroux, Phyllis Préfontaine, Brigitte Purkhardt
et Bernard Terreault

Responsable de la rédaction et de l'édition :
Phyllis Préfontaine

Révision :
Phyllis Préfontaine et Brigitte Purkhardt

Les auteurs des articles qui paraissent dans ce bulletin sont responsables de leurs opinions et n'engagent en rien l'ARRV-L, ni son Bureau de Direction.

Si vous êtes membre et que vous désirez vous exprimer dans un texte de moins de 250 mots, sujet à approbation, faites-le parvenir à l'adresse internet : arrvl@yahoo.ca, ou par la poste : 492, Saint-Jacques, Longueuil, Qc J4H 3C4.